



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2023-2

Objet : Convention entretien assainissement collectif Véolia

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Considérant la nécessité de passer une convention de prestation de services pour l'entretien des stations d'épuration des hameaux de St Maurice et de Lunel et l'exploitation des lagunes de traitement des eaux usées pour le bourg de Lafrançaise

DECIDE

- De signer la convention de prestations de services pour l'entretien des stations d'épuration des hameaux de St Maurice et de Lunel et pour l'exploitation des lagunes de traitement des eaux usées du bourg avec Véolia : opération de surveillance et d'entretien pour un montant de 14 600 €ht pour une durée de 2 ans,
- Que les interventions d'urgence seront facturées sur un bordereau de prix différenciés,

Fait à Lafrançaise,

Le 9 janvier 2023.

Le Maire,



Lafrançaise